



Projet pédagogique de la Maison d'Enfants « Les Bout'Chiques »

Art. 1. En vertu de l'article 6 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. », tout qui, étranger au milieu familial de vie de l'enfant, organise l'accueil d'enfants de moins de 12 ans de manière régulière se conforme au présent code de qualité de l'accueil.

Art. 2. Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.

Art. 3. Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art. 4. Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Art. 5. Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Art. 6. Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Art. 7. Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

Art. 8. Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Art. 9. Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.

Art. 10. Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.



Art. 11. Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.

Art. 12. Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne.

Art. 13. Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Art. 14. Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Art. 15. Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.

Art. 16. Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Art. 17. Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Art. 18. Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

Art. 19. Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.

1. Présentation du projet :

Cfr Articles 1 / 9 / 11 / 15 / 16 / 18

« Les Bout'chiques » accueille les enfants de 0 à 3 ans sans discrimination de sexe, de culture ou de confession religieuse.

Néanmoins, pour respecter l'objectif premier de la création de ce milieu d'accueil, il est donné priorité aux enfants dont les parents sont en voie de réinsertion socioprofessionnelle par le biais de la formation.

Ces dernières années, l'absence de place dans les structures d'accueil dites « ordinaires », leur rigidité quant aux possibilités de prendre en charge des enfants dans un délai court, pour une



durée assez brève, à temps partiel,... conduisent à réserver une part croissante de places à des couples travaillant dans des secteurs traditionnels, à temps plein et à durée indéterminée. Apparaissent dès lors, des disparités importantes quant à la possibilité de trouver une structure d'accueil entre les personnes planifiant leur besoin de garde et celles, qui, dans des laps de temps relativement courts s'inscrivent dans un processus de formation.

Grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil de notre structure, nous pouvons davantage répondre à la demande de ces parents.

L'enfant est pris en charge pendant la période de formation, mais également pendant les stages et pendant une certaine période nécessaire à la recherche d'emploi. Lors de celle-ci, l'enfant peut-être accueilli deux demi-journées pendant trois mois tout en respectant les disponibilités du service.

Travaillé en équipe, le projet pédagogique permet aux professionnelles d'effectuer un travail centré sur l'enfant. Il est présenté et discuté avec le nouveau personnel afin qu'il puisse y adhérer. Il vise à socialiser l'enfant, à lui donner la possibilité de découvrir d'autres réalités tout en lui permettant d'évoluer dans un environnement adapté et culturellement diversifié, réel atout de notre milieu d'accueil.

2. L'engagement vis-à-vis des parents

Cfr Articles 10 / 17

La période d'accueil

La période d'accueil est un moment important durant lequel il convient de rassurer et de sécuriser les parents afin qu'au moment venu, ils puissent nous confier l'enfant en toute sérénité.

Dès lors, il nous semble important d'investir dans les premiers contacts.

Si l'enfant a besoin de temps pour s'adapter, c'est également vrai pour les parents qui parfois rencontrent d'importantes difficultés à laisser leur petit à autrui.

Un travail de mise en confiance des parents - valorisant leur rôle de partenaire - leurs permet d'exposer leurs attentes, leurs craintes, leur interprétation du milieu d'accueil.

Pour ce faire et en insistant sur la complémentarité des milieux de vie de l'enfant, les périodes de familiarisation sont d'autant plus importantes qu'elles invitent les parents et l'enfant à découvrir la structure d'accueil, son projet, le personnel, le service et son organisation (horaire, R.O.I.).

Au quotidien

La maison d'enfants respecte la position du parent en tant que tel.

Le personnel n'hésite pas à l'interpeller et l'invite au dialogue. Les différentes pratiques éducatives font l'objet de discussions enrichissantes pouvant aboutir sur certaines remises en question.



L'équipe professionnelle reste attentive au dialogue à tout moment de l'accueil lorsque le moment s'y prête.

Etre à l'écoute du parent, c'est être à l'écoute de l'enfant.

Le respect des parents et la mise en place d'une relation de confiance passe aussi par la préservation du secret professionnel, notion indispensable du respect de la vie privée de chacun. Le personnel adopte une attitude de non jugement et de respect du vécu de chaque entité familiale et ne dévoile aucune information devant des tiers (parents, visiteurs, enfants, etc.).

Enfin, une attention particulière est donnée au respect des différentes cultures communautaires et familiales et cela, tant au niveau du rapport à l'enfant, de l'alimentation, d'idéologies religieuses, etc. L'enfant est considéré individuellement mais, entre dans un « système » où chaque élément interagit avec lui.

Une fois par an, la maison d'enfants organise une rencontre avec les parents, celle-ci s'oriente sur l'animation, la créativité, l'échange et la convivialité.

3. La période de familiarisation

Cfr Article 3

Avant le début de l'accueil ou après une absence de longue durée, il est important de familiariser le rythme de l'enfant au nouveau milieu de vie.

Cette période tente de réduire « la frustration » qu'il peut ou pourrait ressentir lorsqu'il est confronté à cette « nouvelle réalité » qu'est la séparation.

En général, cinq périodes progressives et adaptées au cas par cas sont planifiées avec les parents. Une évaluation est faite lors de chaque période.

Première période (F1): les puéricultrices rencontrent les parents et l'enfant. Ils découvrent le milieu d'accueil. C'est le moment de l'élaboration d'un dossier de vie propre à l'enfant (rythmes, habitudes, antécédents médicaux).

Deuxième période (F2): les parents sont invités à laisser l'enfant dans le service, il y est accueilli entre une demi-heure et une heure.

Troisième période (F3 et F4): des temps de familiarisation de **2 fois 2h** sont proposés et effectués endéans la même semaine. Cette période permet à l'enfant de prendre conscience de la séparation et surtout, du retour des parents.

Quatrième période (F5 et F6): l'enfant est accueilli **2 demi-jours consécutives** (de 9h à 12h ou de 13h à 16h), selon l'horaire de formation, ce qui lui permet de vivre des moments plus spécifiques comme un repas, une sieste.



Toutefois, si lors de ces périodes, l'enfant est absent 1 semaine ou plus, il y a obligation de recommencer ces différentes étapes.

Cette règle est valable également lorsque l'enfant s'absente pour un long moment, le mois suivant son inscription.

L'horaire des périodes, est établi, en concertation avec les parents, en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités du service.

Quant aux parents, ils rencontrent le travailleur social avec qui ils prennent connaissance du projet pédagogique, du R.O.I. et signent le contrat d'accueil durant la période de familiarisation de leur enfant.

Nous insistons sur le fait que ces moments, gages de respect mutuel, permettent à l'enfant de découvrir « en douceur » le service, les autres enfants et le personnel.

Ces périodes sont un passage obligatoire pour chacun et ce, même si les parents ont déjà entrepris leur formation.

4. L'accueil au quotidien

Cfr Article 2

A son arrivée, l'enfant est accueilli avec ses parents par la puéricultrice. A cette occasion, les informations nécessaires au bon fonctionnement de la journée (déroulement de la nuit, prise du petit déjeuner ou événement particulier) sont échangées avec elle.

Le service - dit vertical - accueillant 15 enfants, l'équipe estime qu'il est important de ne pas forcer la relation avec une puéricultrice en particulier (puéricultrice de référence).

Le matin, afin de faciliter au mieux la séparation, les parents sont invités à déshabiller l'enfant de manière à le mettre à l'aise. Il dépose les vêtements dans le casier prévu à cet effet. Un coin change est également accessible dans la pièce d'accueil.

Toutes ces dispositions visent à aider enfant et parents à vivre au mieux la séparation.

Rappelons que si l'enfant a besoin de temps et de rituels pour quitter ses parents le matin, il ne faut pas oublier que les parents peuvent aussi avoir quelques difficultés d'où l'importance de l'écoute de cette crainte.

5. Le respect de l'enfant et de ses repères

Cfr Articles 4 / 8 / 12

Les acquisitions se succèdent selon un rythme propre à chacun, nous veillons tout au long de la journée, à respecter celui-ci (périodes de jeux, de repas, de sommeil, etc).

Les puéricultrices sont attentives à l'interaction de chacun avec le groupe (enfants et adultes).



Grâce à leurs observations, elles peuvent ajuster leurs interventions tout en rappelant les règles de vie du milieu d'accueil.

Le respect de l'enfant passe aussi par l'attention particulière portée à sa santé. Plusieurs consultations médicales effectuées par le médecin de l'ONE sont assurées dans nos locaux. Les puéricultrices encouragent les parents à rencontrer les professionnels de la santé.

Nous souhaitons offrir aux enfants un maximum de « stabilité » et de points de repère tout en tenant compte de leurs besoins et différences.

Ces repères indispensables permettent à chacun d'acquérir une représentation de ce qui va arriver à savoir : le rythme et les rituels propres à chaque enfant lors des repas, des temps de repos (le lit, le doudou, l'heure de la sieste, le rituel d'endormissement, etc).

6. Le déroulement de la journée

Cfr Articles 5 / 6 / 7 / 19

Tout au long de la journée, l'organisation du temps et de l'espace permet de favoriser la relation avec l'enfant que ce soit au niveau des différents soins adaptés ou lors de moments plus spécifiques.

Les groupes d'enfants

Bien que nous soyons un service dit « vertical », nous organisons, à certains moments clés de la journée, des groupes d'enfants séparés en fonction de leur développement psychomoteur.

Le matin, à l'arrivée de la deuxième puéricultrice et lorsque les enfants sont plus nombreux, les bébés qui n'ont pas encore acquis la marche sont pris en charge dans le deuxième service. Cet espace, adapté aux tout-petits, leur permet d'évoluer en sécurité et à l'écart de l'agitation qui peut être suscitée par le groupe des grands. Les équipements mis à disposition de la puéricultrice lui permettent de gérer seule le petit groupe jusqu'à la mise au lit des bébés concernés.

Le change et les soins physiques

Les soins et le change sont l'occasion d'échanges, il s'agit de moments privilégiés où le contact avec l'enfant est porteur d'affection.

Les puéricultrices veillent à la douceur de leurs gestes. Ceux-ci s'effectuent sans hâte, avec patience et délicatesse.

Lors de ces moments, il est également important de susciter la participation de l'enfant.

Les puéricultrices lui expliquent ce qu'elles font et en fonction de ses capacités, lui proposent de participer.

Elles suivent attentivement son rythme et l'intérêt qu'il porte au contrôle sphinctérien. En partenariat avec les parents et tout en poursuivant leur approche de la propreté, elles encouragent cette évolution **dans le respect du rythme de l'enfant.**



Les repas

Le repas est aussi un moment privilégié, l'ambiance est dans la mesure du possible calme et sereine.

Pour les bébés, le repas a lieu dans le deuxième service. Il est donné au calme dans les bras, sans se presser, sans forcer.

Quand les enfants grandissent, nous encourageons leur participation. Les professionnelles les soutiennent dans ces différents apprentissages (acquisition d'une « bonne préhension », de la patience, etc.).

Les aliments sont présentés et commentés afin qu'ils puissent découvrir et différencier les goûts. Les « grands » prennent leur repas en commun, toujours dans la même pièce, aux mêmes tables et places.

Les repas, fournis par un service - traiteur sont variés, équilibrés et adaptés à l'âge des enfants. Le milieu d'accueil s'adapte également aux régimes particuliers de certains (convictions religieuses, maladies, allergies, etc.).

Les puéricultrices préparent également des goûters équilibrés et variés aux enfants.

Le sommeil

Les enfants ont des rythmes de sommeil très différents les uns des autres.

Les puéricultrices, attentives à respecter chaque rythme, respectent les rites d'endormissement, la position préférée ainsi que la présence du « doudou » ou objet transitionnel.

Afin de sécuriser l'enfant, celui-ci dort toujours au même endroit, dans la même pièce, au calme et loin de l'agitation. Afin de sécuriser au maximum le sommeil des tout petits, le sac de couchage est utilisé pour les bébés, en remplacement de la couette.

Les jeux

Nous souhaitons que les enfants soient acteurs de leurs activités, qu'ils ne dépendent pas de l'adulte. Pour ce faire, nous leurs proposons du matériel psychomoteur adapté qu'ils découvrent seuls ou en groupe. L'espace aménagé de manière ludique et régulièrement évalué, vise l'autonomie, la liberté de mouvements.

Les puéricultrices leurs laissent le libre choix des jeux et de leur manipulation. Tout en leurs permettant de vivre leurs propres expériences, elles favorisent leur autonomie et les accompagnent dans chaque expérience quotidienne.

Elles restent à « leur disposition » en aménageant l'espace et en dialoguant avec eux dans un langage clair facilitant la communication.

Tout en permettant cette liberté, elles instaurent les règles de vie.



Ceci leur permet de se repérer mais aussi, les rassure tout en leur faisant prendre conscience du respect à avoir envers leurs compagnons de jeux et du milieu d'accueil.

Depuis la création de notre deuxième service, à certains moments de la journée, les grands et petits sont séparés. Cette nouvelle disposition leur permet de découvrir un espace de jeux sans interférence des uns et des autres.

Afin de privilégier la sécurité des enfants, le bon état du matériel psychomoteur est régulièrement évalué.

Les jeux, c'est la découverte, mais c'est aussi le développement des cinq sens.

Aussi, la musique et les chants, les odeurs, les photos, le matériel didactique proposés, valorisent les expériences sensorielles.

Le personnel propose chaque jour des activités aux enfants (peinture, chant, danse,...).

Les sorties

Nous avons la chance de bénéficier d'une cour extérieure avec pelouse attenante. C'est l'occasion, dès que le temps le permet, de sortir et de s'aérer. C'est également l'occasion de découvrir un autre espace et d'autres jeux (Les vélos, camions et autres petits jouets sur roues, les jeux d'eau, etc).

7. La fin du séjour

La fin du séjour de l'enfant est conditionnée par la fin de formation des parents.

Les puéricultrices le préparent de manière à ce que la séparation se vive au mieux et se comprenne sans crainte.

Tout au long de l'année, elles lui parlent des départs progressifs de ses camarades de jeux.

8. Le personnel

Cfr Articles 13 / 14

La direction veille à ce que le personnel du milieu d'accueil soit en bonne santé physique et psychique et qu'il possède un casier judiciaire vierge.

Afin de valoriser la communication et les échanges entre professionnelles, un espace de rencontres où chacun peut s'exprimer est mis à disposition. A fréquence régulière (+- 1x/mois), le travailleur social organise des rendez-vous individuels avec chaque puéricultrice. Ces entretiens sont l'occasion d'aborder des sujets plus personnels qui ne sont pas discutés en réunion d'équipe, comme les formations, les objectifs individuels, le bien être au travail,...



Une réunion mensuelle de l'équipe est organisée par le travailleur social pour discuter de l'évolution des enfants, des problématiques rencontrées, du projet pédagogique et de son évolution, ou encore, d'informations diverses. Cette réunion permet à l'équipe de se positionner et d'adopter une attitude déontologique commune pour plus de stabilité et de cohérence professionnelle.

Toutefois, à la demande de chaque membre du personnel, d'autres rencontres peuvent être proposées.

Le travailleur social veille à la dynamique de l'équipe, il essaie de répondre à ses attentes professionnelles tout en assurant le rôle de médiateur.

Il assure le rôle de médiateur entre l'équipe et la direction, entre l'équipe et les parents.

Dans le cadre de la formation continue, le personnel acquiert de nouvelles connaissances, valorisant ainsi sa compétence et son savoir faire.

Ces formations permettent l'échange avec d'autres professionnels travaillant également dans le milieu de la petite enfance, ce qui permet d'évoluer et d'améliorer la qualité de l'accueil.

Pendant l'année scolaire, la maison d'enfants accueille des stagiaires en puériculture de 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} année ou des stagiaires « auxiliaire de l'enfance ». Dès son arrivée, le stagiaire est informé du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

Une puéricultrice de référence est désignée, elle supervise le stagiaire et l'accompagne tout au long de son apprentissage en l'évaluant régulièrement.

En conclusion

Notre projet pédagogique repose sur le respect et la confiance envers l'enfant et sa famille.

Nous nous engageons à respecter la personnalité de chaque individu quelque soit sa culture et sans aucune discrimination.

Nous privilégions la collaboration avec les parents tout en valorisant leur place d'éducateurs privilégiés.

Ce projet élaboré par l'équipe constitue le canevas de la réflexion sur la qualité de notre travail.

En constante évolution grâce à nos observations mais aussi en fonction des différents contacts et partenariats professionnels, il nous permet de relever chaque défi et de réorienter nos objectifs.